



Participation et co-création pour l'intégration des réfugiés et migrants en Europe

Webinaire du SHARE Network (15 décembre 2020, 10-12h
CET)

NOTE CONCEPTUELLE

Le webinaire du [SHARE Network](#) '*Participation et co-création pour l'intégration des réfugiés et migrants en Europe*' se tient à la fin d'une année importante pour les réfugiés et les migrants au sein de l'UE. Une série de nouveaux engagements et initiatives au niveau européen en 2020 fournissent une nouvelle base pour les plans d'actions et de soutien de l'UE concernant l'intégration pour la prochaine période budgétaire 2021-2027.

Un nouveau [plan d'action de l'UE en faveur de l'intégration et de l'inclusion pour la période 2021-2027](#), d'abord annoncé dans le [nouveau pacte sur la migration et l'asile](#), a été présenté par la Commission européenne en novembre 2020. Il a été précédé d'une [consultation publique de 12 semaines sur l'intégration et l'inclusion des migrants](#) ainsi que par une première réunion du nouveau [groupe d'experts de la Commission sur les points de vue des migrants en matière de migration](#), d'asile et d'intégration. Ce nouveau cadre d'action est lancé au moment où la période budgétaire actuelle (2014-2020) prend fin, et le processus d'approbation, d'organisation et de programmation des fonds de l'UE destinés à soutenir l'intégration¹ est en cours aux niveaux européen et national.

Retrouvez la contribution du réseau SHARE à la consultation publique 2020 concernant le nouveau plan d'action en matière d'intégration et d'inclusion : '[Building Welcome from the Ground Up](#)'.

1. Participation de l'UE à la politique d'intégration & au financement

L'UE préconise des approches participatives pour l'intégration depuis 2004, lorsque les [principes de base communs de la politique d'intégration des immigrants](#) ont mis en évidence les avantages individuels en matière d'intégration relatifs à la participation des immigrants « au processus démocratique et à la formulation des politiques et des mesures d'intégration, en particulier au niveau local ».²

Le nouveau plan d'action en faveur de l'intégration et de l'inclusion pour la période 2021-2027 :

- Souligne que la participation des migrants lors de processus consultatifs et de prises de décision contribue à l'efficacité des politiques et programmes d'intégration, qui reflètent les besoins réels.
- Encourage la coopération multipartite pour l'intégration impliquant les migrants, les réfugiés et les communautés d'accueil aux côtés d'autres acteurs, en particulier au niveau local.
- Promet un financement de l'UE pour le renforcement des capacités des autorités nationales, régionales et locales afin d'impliquer les migrants et les organisations de migrants dans les processus décisionnels.
- Recommande aux États membres d'impliquer les migrants et les organisations de migrants dans "la conception, la mise en œuvre et l'évaluation" de tous les programmes et politiques d'intégration et d'inclusion (financés ou non par l'UE).

¹Concerne principalement le Fonds Asile, Migration et Intégration proposé, le Fonds social européen plus ainsi que le Fonds européen du développement régional, le Fonds européen agricole pour le développement rural, et autres.

² Principe de base commun 9.

En ce qui concerne les fonds de l'UE destinés à soutenir l'intégration des réfugiés et des migrants, les organisations de la société civile, le HCR, etc., [continuent à plaider pour que la richesse de l'expérience et des connaissances des réfugiés et des migrants soit perçue comme une ressource utile dans la programmation des fonds de l'UE](#), au niveau européen et national.

2. Participation & réseau SHARE

Dans de nombreux pays européens, les approches participatives et les démarches de co-création qui impliquent les citoyens sont appliquées à des secteurs tels que les services sociaux, les soins de santé et l'urbanisation. Bien qu'un corpus de bonnes pratiques de l'UE soit en cours d'élaboration pour leur mise en œuvre auprès des réfugiés, des migrants et des communautés d'accueil dans le cadre de l'intégration, ces acteurs ne sont pas toujours inclus en tant que parties prenantes et partenaires lors de l'élaboration des actions et des politiques qui les concernent.

Depuis 2012, le réseau SHARE fait en sorte de faciliter la participation des réfugiés à travers les activités et partenariats du réseau.³ Comme d'autres réseaux, SHARE tente maintenant d'intégrer leur participation de manière plus cohérente dans l'ensemble de sa gouvernance, de ses activités et de son plaidoyer.

Selon le réseau SHARE, [les approches territoriales pour l'intégration des réfugiés](#) sont de meilleures pratiques potentielles permettant de guider l'implication des petites communautés rurales dans l'accueil des réfugiés et des migrants. L'élaboration de cette approche, y compris en référence aux pratiques développées en réponse à la pandémie de COVID-19, sera le principal domaine d'action du réseau SHARE sur la période 2021-2023.

En 2020, SHARE a entrepris la création d'une nouvelle cartographie des pratiques, des acteurs et des réseaux, via une enquête en ligne et une recherche dédiée - [Cliquez sur le lien](#) pour soumettre vos réponses à l'enquête avant le 18 décembre. Les approches participatives et les démarches de co-création peuvent encourager les approches territoriales en garantissant des cadres de coopération plus solides qui engagent de manière significative les acteurs et les parties prenantes de l'intégration sur un territoire spécifique - en particulier les réfugiés, les migrants et les communautés d'accueil.

Pour la période 2020-2023, SHARE met donc en œuvre un nouveau programme de travail afin de :

- Promouvoir et soutenir les démarches de co-création pour l'intégration et l'inclusion sur l'ensemble du réseau SHARE, par la formation, le renforcement des capacités et la création d'outils et de ressources.
- Plaider en faveur de l'inclusion des approches participatives pour l'intégration et l'inclusion dans les politiques et outils de financement concernés de l'UE, et dans les mises en œuvre des fonds de l'UE au niveau national.
- Élaborer et diriger des approches participatives et des démarches de co-création pour l'intégration et l'inclusion des réfugiés et migrants, en partenariat avec des acteurs de territoires ruraux plus petits.

3. Webinaire du réseau SHARE

Le webinaire du réseau SHARE "[Participation et co-création pour l'intégration des réfugiés et migrants en Europe](#)" est la première étape d'un programme de travail SHARE dans ce domaine pour la période 2021-2023. Le webinaire :

- partagera les bonnes pratiques et leçons apprises concernant la mise en œuvre d'approches participatives et de démarches de co-création pour l'intégration des réfugiés et des migrants dans l'UE.
- explorera les expériences des participants en ce qui concerne la mise en œuvre d'approches participatives et de démarches de co-création.
- mettra au point des éléments clés pour la mise en œuvre d'approches participatives et de démarches de co-création avec des réfugiés et migrants.

L'issue et les conclusions du webinaire seront publiées début 2021 par le réseau SHARE, ainsi que les résultats de la recherche et de la cartographie SHARE sur les réponses de l'intégration face au COVID-19. Ils serviront de base aux activités et au plaidoyer du réseau dans ce domaine pendant la période 2021-2023.

À propos de SHARE

[SHARE Network](#) est une plateforme pour les acteurs régionaux et locaux de l'UE qui travaillent pour la protection, l'accueil et l'intégration des réfugiés et des migrants.

Créé en 2012 et dirigé par ICMC Europe, SHARE a, à ce jour, suscité l'intérêt de plus de 4 000 acteurs à la formation, le renforcement des capacités, la recherche et aux activités de plaidoyer, en se concentrant particulièrement sur le renforcement de la capacité d'intégration de communautés rurales plus petites et en soutenant [les approches territoriales pour l'accueil et l'intégration](#).

³ Voir le [SHARE Resettlement Ambassador programme](#) et les activités de formation et de renforcement des capacités de SHARE mises en œuvre via [des partenariats avec des réfugiés et des organisations dirigées par des migrants](#).

4. Informations sur le webinaire

Le webinaire aura lieu sur Zoom le 15 décembre 2020 (10-12h CET), avec interprétation simultanée FR-EN-FR. Le programme du webinaire peut être consulté [ici](#) et vous pouvez vous inscrire [jusqu'au mercredi 11 décembre](#).

Pour plus d'informations au sujet du webinaire ou du réseau SHARE, veuillez contacter Marika Carlucci à ICMC Europe (carlucci@icmc.net).